

Sujet : [INTERNET] Coûts TTC, objet de la délibération 2019.13

De : Xavier <dorna.xavier@gmail.com>

Date : 25/09/2023 11:19

Pour : pref-captage-pradellescabardes@aude.gouv.fr

Pour finir sur le chapitre des coûts, voici le tableau comparatif des montants HT du projet et des montants TTC présentés sur la délibération 2019.13 de SOEMN.

Une erreur de 650% apparaît sur le montant TTC du captage du Bayours, soit une erreur de 147% du montant global présenté sur cette délibération.

Apparemment cela n'a choqué personne lors de cette délibération, entre-autres le signataire du document. Je réitère ma remarque précédente sur l'obtention d'un délai d'enquête supplémentaire et sur le manque de sérieux qui entache tout ce projet, qui nécessite de l'observer dans ses détails.

Très cordialement,

Xavier Dorna

— Pièces jointes : —

Coûts Délibération Captages Pradelles.pdf

138 Ko